



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 10 MARS 2009 À 19 HEURES 30**

**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES
59161 - BP N° 13
Tél. 03.27.72.70.70
Fax 03.27.72.70.92**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 3 mars 2009, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Étaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – PLATEAU André – DOMISE.PAGNEN Gérard – DHAUSSY Marie-Thérèse – MONNIER Jeannine - THELLIEZ Jean.Marc – LEMAIRE Claude – PIGOT Raymond - GAY Joëlle – BRASSART Marie.Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – BARATA.RODRIGUES Wendy – VANDEVILLE Jean.Pierre – DE SOUSA José – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle – CACHEUX Guy –.

Formant la majorité en exercice

Absents excusés ayant donné procuration : MME. CANDELIER Anne.Sophie – DERICKXSEN Thérèse - COLAU Johann -.

Absents : MM. CARDON Raymond – DUPAS Line -.

Madame MORY-LOUIS Nicole a été élue Secrétaire.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte-rendu sommaire de la réunion du 23 février 2009 a été envoyé au Conseil Municipal. Toutefois, le procès-verbal de cette réunion sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

BUDGET PRIMITIF 2009 – Débat d'orientations budgétaires.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

La loi d'orientation n° 92-195 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République parue au journal officiel du 8 février 1992 a dans son article 11 prévu l'organisation et la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif, l'examen du budget doit donc être précédé d'une phase préalable constituée par le débat du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires (application des articles L 2312-1, L3312-1 et L4311-1 du Code Général des collectivités territoriales) Les conditions de déroulement du débat d'orientations budgétaires doivent être prévues par le règlement intérieur. Même si ce débat ne doit comporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, il constitue une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus.

Le débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune ; il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientations budgétaires doit fixer le cadre dans lequel le Conseil Municipal aura à arrêter les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2009 ainsi que les conditions de l'équilibre budgétaire.

1 - Situation financière de la commune – Etat de la dette

L'endettement au 1^{er} janvier de l'exercice 2009 : Le montant des annuités d'emprunts s'élève à 257 964,82 € se décomposant comme suit :

- Remboursement du capital **180 488,07 €**
- Remboursement des intérêts **77 476,85 €**

Ce qui représente **4,48 %** du budget prévisionnel de fonctionnement de l'année 2009 et une contribution par habitant de **59,33 €**

On constate que l'importance du montant du capital à rembourser par rapport au montant des intérêts indique qu'un certain nombre d'emprunts arrive à terme dans les toutes prochaines années :

- 4 emprunts arrivent à échéance en 2010 représentant **208 638,22 €** d'annuités.
- 2 emprunts arrivent à échéance en 2011 représentant **64 667,61 €** d'annuités.

On constate donc qu'à l'horizon 2012, l'endettement de la commune se verra diminuer de manière conséquente ramenant l'annuité à **124 922,00 €** (soit **36,50 € par habitant**)

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. « Je vous propose de scinder le débat d'orientations. »

1^{er} point – état de la dette.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, demande : « Vous allez faire un emprunt ? »

Monsieur le Maire et Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Nous n'en sommes pas arrivés là ! »

Monsieur VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Justement vous dites qu'en 2012, il n'y aura plus que 36 euros 50 par habitant, je répons. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « On vous a présenté la situation actuelle. »

Monsieur VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « C'est ce que nous découvrons ce soir d'ailleurs ! »

Monsieur le Maire : « Nous sommes aujourd'hui le 10 mars 2009 et nous constatons le 10 mars 2009 que l'état de la dette est au niveau qui vous a été annoncé ! »

Monsieur VANDEVILLE : « Oui mais à l'horizon 2012 ce ne sera pas celui là. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Nous avons à discuter, à débattre de ce sujet là, il n'est pas dit qu'à la fin on fasse un emprunt, on propose, on discute, on verra bien ! Pour l'instant on en est à discuter de la situation au 10 mars 2009. Il faut savoir que quand même ce sont des emprunts qui se terminent ce n'est pas l'ensemble de la dette. L'ensemble de la dette en 2012 sera de 64.667,61 euros, en 2012 il ne restera plus qu'un remboursement d'emprunt qui se terminera en 2017. Cet emprunt représentera jusqu'en 2012, si on ne fait pas de nouvel emprunt, la somme de 64.667,61 euros. »

Monsieur le Maire : « Nous allons vous communiquer les éléments complémentaires pour le budget primitif que nous examinerons fin mars sans aucun problème. Nous vous communiquerons les remboursements d'emprunts jusqu'en 2017. Il faut se rappeler que ces emprunts avaient été réalisés en 2001, 2002, ils ont été réalisés globalement sur 15 ans, d'autres étaient sur une durée de 10 ans donc nous arrivons dans les prévisions de remboursement de 10 ans et pour 15 ans qui vous ont été communiquées. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN Gérard, adjoint aux finances : « En 2012, il restera l'emprunt qui a été renégocié en 2002 avec je crois la dernière échéance en 2017 (sur 15 ans) à cette date la dette tombera à 0 euro si on ne fait pas de nouveaux emprunts ! »

Monsieur le Maire : « On peut quand même être rassurés la dette représente 36,50 euros par habitant pour la ville d'Escaudœuvres, la moyenne pour le Nord est de 540,00 euros par habitant. Nous sommes largement en dessous de la moyenne départementale et nationale. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances, précise : « La moyenne nationale par habitant est de 1440 euros. »

Monsieur VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « On parle de dette d'État ! »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « On parle de moyenne nationale par habitant. 1440 euros en 2004 depuis ça a évolué. »

2 – Bilan des finances communales au 31 décembre 2008

Avant d'entrer véritablement dans le débat d'orientation il est indispensable de faire le bilan comptable de l'exercice 2008 qui vient de s'achever et de faire une analyse des résultats.

En ce qui concerne la section d'investissement :

- le montant des dépenses réalisées en 2008 s'élève à la somme de **1 581 955,14 €**
- Le montant des recettes réalisées s'élève à la somme de **1 598 227,59 €**

Ce qui représente un excédent d'exercice de **16 272,45 €**

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

- le montant des dépenses réalisées s'élève à la somme de **5 361 432,01 €**
- le montant des recettes réalisées s'élève à la somme de **4 833 702,22 €**

Soit un déficit à la clôture de l'exercice de **527 729,79 €**

Le déficit global de l'exercice pour les deux sections s'élève à la somme de **511 457,34 €** auquel il convient d'ajouter l'excédent global à la clôture de l'exercice 2007, soit **583 170,64 €** ce qui nous donne un résultat réel excédentaire au 31 décembre 2008 de **71 722,48 €**

Analyse des résultats

Il est évident que l'excédent d'exercice a « fondu comme neige au soleil. » Cela est dû, bien sûr, à notre politique de remettre en priorité aux normes les bâtiments et de rénover tout ce qui avait été délaissé durant dix ans. Cela a absorbé l'excédent laissé par la municipalité précédente. Nous avons tout de même investi pour plus d'un million et demi en 2007 et en 2008. Il est certain que nous avons également subi de plein fouet, en 2008, l'annulation par le gouvernement des contrats aidés. Nous avons voulu faire du social et ne pas mettre tous les contrats à la rue et nous en avons transformé une trentaine en contrats occasionnels qui nous ont coûté plus de 300.000 € que nous aurions pu investir autrement. Ajouter à cela la baisse des recettes due à une population qui ne cesse de baisser, 3431 habitants au dernier recensement au lieu de 3758 habitants, fait que le budget 2009 risque de diminuer de 10 à 15 %. Il en résulte qu'il faudra limiter les investissements et arrêter tous les contrats occasionnels pour avoir, de nouveau, un excédent en 2009.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, prend la parole : « Votre politique c'était de remettre aux normes les bâtiments communaux en priorité peut-on avoir la liste exacte de ce qui a été remis aux normes ? »

Monsieur le Maire tient à rappeler que la Mairie est ouverte à tous. « La preuve en est, lorsque vous êtes venu en Mairie je n'étais pas présent vous avez accédé aux documents avec facilité ce qui n'était pas le cas lorsque j'étais dans l'opposition. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : « Je n'ai aucun reproche à faire. »

Monsieur le Maire : « D'accord mais je tiens à le dire parce que c'est la vérité, vous pouviez les demander avant, nous vous les aurions évidemment remis sans aucun problème. Je vais noter tout ce que vous me demandez et nous allons vous les envoyer pour le vote du budget 2009. Vous me demandez d'abord l'état de la dette c'est-à-dire les emprunts jusqu'en 2017, la liste des bâtiments qui ont été remis aux normes. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN : « Il y a les normes mais il y a aussi les réparations d'urgence, il n'y a pas que la mise aux normes ! »

Monsieur le Maire : « Remise aux normes ça veut bien dire remise aux normes de sécurité ! Mais cela veut dire également rénovations de bâtiments qui n'ont pas été entretenus. Une remise aux normes, ce n'est donc pas une remise aux normes de sécurité au sens strict mais c'est aussi une remise en état des bâtiments. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Peu importe que ce soit un travail ou une remise aux normes il fallait le faire si c'était nécessaire ! »

Monsieur VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Je suis d'accord qu'il y ait des travaux d'entretien. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Si on dépense 150.000 ou 200.000 euros pour faire refaire une toiture c'est de l'investissement ! »

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint au Maire, prend la parole : « De toute façon, il faudra vous communiquer ces informations, mais enfin si vous suivez toutes les parutions que ce soit dans les bulletins municipaux où dans les comptes rendus vous avez l'ensemble des éléments. Il faudra vous donner le détail parce qu'il est logique que vous l'ayez. Vous avez l'ensemble des éléments. Au demeurant vous aurez l'ensemble des éléments. »

Monsieur le Maire : « De toute façon je vais vous remettre la vidéo faite lors de la présentation des vœux au début de l'année j'ai présenté les réalisations 2008 et les projets 2009. C'est un diaporama qu'on peut sortir en vidéo. »

Monsieur LEFEBVRE, Adjoint au Maire : « Ce sont des choses qui ont quand même été communiquées à la population. »

Monsieur le Maire : « Oui, ce sont des choses qui ont été communiquées Il est évident que dans le flash info on pourrait faire et c'est vrai que c'est peut être une idée à lancer, un flash info spécial où nous pourrions à coté de la rénovation et de la mise aux normes mettre le prix que cela coûte, pour les habitants c'est vrai que ce serait intéressant, vous me le suggérez, nous allons le faire. C'est vrai que ce sont des choses très importantes il faut savoir par exemple que si nous prévoyons le toit de l'école maternelle Paul LANGEVIN cela représente une dépense de 100.000 euros donc je pense que la population doit savoir où vont leurs impôts locaux. Mais nous allons le faire c'est très simple de retrouver dans le budget ce qui a été dépensé. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vais vous donner quelques précisions sur les contrats occasionnels, le coût pour la commune, l'incidence sur le budget :

2006 : charges du personnel : 1 million 647.680 euros,

2007 : charges du personnel : 2 millions 142.372 euros, soit une augmentation de 31%

2008 : charges du personnel : 2 millions 402.000 euros, une augmentation de 46%.»

Cela veut dire qu'on passe en supprimant les contrats aidés et en ne faisant que des contrats occasionnels c'est-à-dire entièrement payés par la Municipalité et en gardant le personnel de 1 million 647.000 euros à 2 millions 402.000 euros. C'est-à-dire une augmentation qui s'élève à 700.000 euros. C'est pour cela que nous sommes obligés de mettre un terme à ces contrats occasionnels par rapport à notre budget. Madame Nicole MORY est en train de se débrouiller pour tous ceux qui vont perdre leur emploi occasionnel, de trouver des solutions. On est en train de trouver des solutions pour ceux qui ont entre 50 et 60 ans. Peut être des solutions pour ceux qui ont entre 18 et 25 ans, mais entre 25 et 50 ans, il n'y a quasiment pas de solution ! Le pôle emploi va les voir arriver pour une durée d'un an avant qu'on puisse les reprendre en contrats aidés, si les contrats aidés restent au moins une année. Actuellement, on est sur des contrats aidés pour 6 mois et l'État donne. Si l'État ferme les robinets dans 6 mois, on n'est pas sûr de revoir ceux qui nous ont donné un bon coup de main et il faut le dire : ces employés communaux on n'est pas sûr de les revoir dans un an ! S'il n'y a pas de changement, ce seront des C.A.E. 75 % payés par l'État et 25 % payés par la ville, on pourrait alors refaire une politique de l'emploi. »

Monsieur LEFEBVRE : « De plus, Monsieur le Maire, vous en avez parlé il y a un fait spécifique à Escaudœuvres depuis plus de quinze ans c'est la baisse de 19 % qui a été relevée par le S.C.O.T. notamment dernièrement, c'est spécifique à Escaudœuvres il y a une chute de population depuis plus de quinze ans de 19%, il n'y a aucune autre commune qui ait connu une telle « hémorragie », il y a des chutes effectivement sur certaines communes du Cambrésis mais 19 % depuis 15 ans c'est spécifique à Escaudœuvres. »

Monsieur le Maire : « La baisse de la population c'est très important parce que l'État donne de l'argent par rapport au nombre d'habitants dans le cadre de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement). Si nous étions 4200 habitants nous aurions par exemple 1000 euros par l'État ; nous descendons à 3420, nous descendons à 700 euros. Ça veut dire qu'on a une perte phénoménale des recettes venues de l'État ce que l'on appelle la D.G.F, la Dotation Globale de Fonctionnement et cela n'est malheureusement pas de notre ressort ! Je précise que ce chiffre est un exemple « au lieu de recevoir 1.000 euros par l'État nous n'en recevons plus que 700 euros » ce n'est qu'un exemple pour que tout à chacun puisse comprendre ! »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Je vous rappellerai que nous sommes dans le cadre du débat d'orientation, nous n'aurons pas les chiffres officiels dans l'immédiat et peut être même pas pour la fin mars. Nous allons élaborer un projet de budget avec des chiffres qui seront les plus proches possible de la réalité. »

Monsieur le Maire : "Est-ce que vous avez d'autres questions sur cette deuxième partie qui je vous le rappelle était le bilan des finances communales au 31 décembre 2008 ? J'ai bien noté ce que je vais vous envoyer très rapidement.»

3 – Les grandes lignes de l'orientation budgétaire 2009

La Dotation Globale de Fonctionnement des communes : la D.G.F. forfaitaire notifiée par les services de l'Etat en 2008 de 350 000 €devrait être pratiquement la même.

➤ Les impôts directs locaux.

Si nous avons par deux fois diminué les impôts en 2007 et 2008, nous ne pouvons, après l'analyse de la situation actuelle, que préconiser un gel des taux. Les finances bien gérées en 2009 ne devraient pas nous obliger à les augmenter. Cette année, il devrait y avoir une augmentation de l'ordre de 18 % au niveau de la région, 13 % au niveau du département et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. On ne peut décemment pas accroître encore la pression fiscale pour les Scaldobrigiens.

L'état 1259 de notification des bases d'imposition pour 2009 de la taxe d'habitation et des taxes foncières fait apparaître une évolution des bases d'impositions prévisionnelles pour 2009 :

	Base d'imposition 2008	Base d'imposition 2009
Taxe d'habitation	1 992 848,00 €	2 042 000,00 €
Taxe foncière bâtie	3 063 866,00 €	3 139 000,00 €
Taxe foncière non bâtie	47 078,00 €	48 300,00 €

Commentaires

L'examen des bases d'imposition de la taxe d'habitation fait apparaître une augmentation de **2,46 %** qui correspond au cumul de la revalorisation forfaitaire votée par la loi de finances et des variations physiques de la matière imposable (ex. : exonérations diverses, ...).

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont augmenté de **2,45 %**. Cette augmentation résulte également de la variation nominale des bases 2008 et des variations physiques de la matière imposable.

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ont augmenté de **2,59 %** et résultent exclusivement des variations physiques (ex : terre de culture devenue constructible).

L'évolution des bases d'imposition constatées pour 2009 à taux constants (taux votés par le Conseil Municipal l'an dernier) assure un produit fiscal de 1 121 597 € au lieu de 1 091 383 € en 2008. La légère augmentation du produit fiscal ne suffira pas à équilibrer le budget.

Ces taux d'imposition seront pour 2009 :

TH = 24.76

TFB = 18.61

TFNB = 65.90

Concernant la fiscalité directe locale, Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances, rappelle : « L'an dernier on avait eu une petite baisse du produit fiscal d'environ 1% et on avait eu une baisse d'environ 3 % l'année précédente. Au vu de la situation actuelle et de nos recettes prévisionnelles cette année on aurait dû augmenter normalement, mais on sait que la Région augmente d'au moins 18%, que le Département va augmenter d'au moins 3 %, que la taxe enlèvement des ordures ménagères va augmenter également d'au moins 3 % aussi, soit près de 24 % d'augmentation. Cette année, nous proposons de ne pas baisser les taux des taxes, ni des les augmenter. Il faut savoir quand même que la variation nominale des bases d'impositions et la variation physique de ces mêmes bases engendrera quand même une petite augmentation. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, indique que dans la presse les augmentations de fiscalité départementale sont beaucoup plus importantes. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « A ce moment-là, il y aura 40 % d'augmentation ! »

Monsieur le Maire : « Si on arrive à cette situation c'est une augmentation considérable de la Région et du Département et ça devient pratiquement insupportable pour les contribuables locaux, vous comprenez pourquoi il est hors de question d'augmenter les taxes communales. Nous les avons baissées deux fois nous ne touchons pas aux taux cette année c'est vrai que si l'on pouvait les augmenter ça nous ferait une rentrée d'argent qui ne serait pas négligeable ce que nous ne ferons pas par dignité pour la population d'Escaudœuvres qui a bien du mal à s'en sortir. »

4 – Les investissements

Comme nous l'avons indiqué plus haut, nous avons investi plus de 3 000 000 € en deux ans, plus qu'il n'y en a eu en 10 ans. Tout en veillant à ce qu'un investissement ne soit engagé qu'après obtention de subvention, nous allons proposer quelques investissements à réaliser cette année. Nous avons mis un ordre de priorité dans ces réalisations.

Nous nous sommes contentés de vous présenter ces projets qui ont déjà été discutés et modifiés en réunion de bureau municipal après vérification des chiffres approximatifs en notre possession :

INVESTISSEMENTS	2009
Véhicules utilitaires et machines	Si besoin
Rue du Marais	reportée
Ecole Suzanne Lanoy (Façade)	50 000,00
Ecole Paul Langevin (toit et fenêtre)	120 000,00
Hangar Garage Insertion	reporté
Enrobés trottoir rue de l'Épinette	30 000,00
Réfection carrefour rue de l'Épinette rue de Naves	reporté
Réfection du port et petite rue des Prés	reporté
Remise en état chemin de Cauroir et Cagnoncles	250 000,00
Presbytère	150 000,00
Réfection impasse Louise Michel	Si possible
Passerelle et ponton	Si possible
Aménagement parking paysager de la mairie	Si possible
Mise aux normes de la salle polyvalente + plancher	150 000,00
Terrain multisports	reporté
Salle des fêtes	reporté
Eclairage public	10 000,00
Sol salle Léo Lagrange	reporté
Épicerie sociale et services techniques	30 000,00
Cuisine centrale et restaurant communal	reporté
Parking Joliot-Curie	70 000,00
Vidéo mairie et église + centralisation	30 000,00
Square François Courbet	20 000,00
TOTAL PREVISIONNEL	910 000,00

Monsieur le Maire fait ensuite un commentaire détaillé des projets d'investissement :

- «Véhicules utilitaires et machines : nous avons indiqué 'si besoin' cela veut dire que si nous avons un solde créditeur d'investissement on pourra changer au moins un véhicule utilitaire.
- Rue du Marais : reportée. Pourquoi ? Nous devons refaire en totalité l'assainissement nous avons certains échos du S.I.A.C. nous allons maintenant discuter avec Monsieur VILLAIN qui était très mécontent de notre décision de partir du S.I.A.C. Nous allons maintenant discuter avec Monsieur VILLAIN, Président du S.I.A.C., de façon que nous puissions faire l'assainissement (c'est son rôle) de la rue du Marais et que nous puissions enfin commencer la réfection de la rue du Marais d'où son report pour le budget 2010. Sans réfection complète du réseau d'assainissement cette rue ne pourra être refaite.
- Ecole Suzanne LANOY 50.000 euros c'est la réfection de la façade, la peinture est comprise.
- Ecole Paul LANGEVIN toit et fenêtres on pense que nous pourrions le faire, on change les fenêtres on refait le toit : 100.000 euros pour le toit et 20.000 euros pour les fenêtres.
- Le hangar du garage d'insertion : reporté. Ce n'est pas nous qui le construisons c'est l'association 'automobile 59' la participation communale est de 29.000 euros.
- Les enrobés des trottoirs rue de l'Épinette : ce sont les enrobés du trottoir rue de l'Épinette en haut sur la droite là où il y a les nouvelles maisons, on estime ces travaux à 30.000 euros. Nous en avons déjà parlé, ces travaux doivent bientôt commencer.

- Réfection du carrefour rue de l'Épinette et route de Naves : reporté. Le Conseil Général prévoit les travaux de réfection de la RD114 pour l'année 2010-2011 on n'aura peut être la chance qu'il fasse ces travaux à notre place ce qui serait extrêmement bien.

- La réfection du port et petite rue des prés : reporté, c'est pour aller vers la digue du canal. Si vous allez devant la maison de Monsieur SCHOONAERT il y a un lac qui fait 10 mètres sur 10 continuellement quand il pleut, il n'y a pas de passage. Pour Monsieur SCHOONAERT, pour ceux qui y passent ce n'est vraiment pas l'idéal. C'est vrai qu'il faudrait la refaire pour les piétons qui passent, les gens qui font de la course à pied je pense que c'est un petit coin à faire mais nous avons marqué 'reporté', si nous arrivons à générer des économies sur les prévisions de dépenses qu'il reste un peu d'euros cela pourrait se faire avant la fin de l'hiver. Nous avons promis les travaux de remise en état à Monsieur SCHOONAERT, il va être extrêmement mécontent, mais que voulez vous c'est comme cela pour l'instant.

- La remise en état du chemin de Cauroir, c'est le chemin de Cauroir vers les Picadores et Conquistadores, crédits inscrits : 250.000 euros nous allons forcément le faire car nous avons une subvention du Conseil Général et une subvention de l'État au titre de la réserve parlementaire pour 30.000 euros.

- Création d'un local en extension de l'église : 150.000 euros nous avons obtenu une subvention importante du Conseil Général et la construction va bientôt commencer. Cela permettra aussi aux entreprises de bâtiment de travailler car actuellement on parle beaucoup de chômage dans l'industrie du bâtiment si les collectivités locales ne font pas les constructions qu'ils avaient prévues.

- La réfection de l'Impasse Louise Michel nous le ferons si c'est possible.

- La passerelle et le ponton à l'étang : c'est la passerelle pour aller sur l'îlot et le ponton c'est le ponton destiné aux handicapés. Ce ne sont pas des investissements considérables, une personne handicapée a le droit de pêcher. Faire une passerelle, c'est pour la beauté du site. Il faudra continuer d'améliorer le site puisque vous avez déjà vu que l'on a réalisé le renforcement des berges sur 400 mètres et c'est joli.

- Aménagement parking paysager de la mairie : si possible.

- Il y a eu une petite inversion c'est la mise aux normes de la salle polyvalente avec le plancher 150.000 euros ; mais nous allons voir au fur et à mesure des dépenses si nous ne pouvons pas faire l'ensemble, nous allons mettre aux normes de sécurité c'est à dire que nous allons faire un bâtiment sur le coté pour stocker le matériel dans ce bâtiment et pour éviter qu'il y ait un accident le reste pourrait encore attendre une année si le budget n'est pas suffisant il faut rappeler qu'une subvention D.G.E. a été demandée à l'État pour ces travaux. Pour le parquet c'est très simple, le parquet pour les danseurs lorsque ça sera très écarté on mettra des barrières on dira interdit de danser là et puis également pour ceux qui ont des repas d'association on mettra des barrières on dira vous mettez vos tables ailleurs. Tant que l'on ne le fera pas on arrivera à cette situation là. On pourrait encore attendre une année, deux années, trois années mais le parquet va continuer de se dégrader. Ce n'est pas de ma faute c'est comme ça.

- Aménagement parking paysager de la mairie : si c'est possible, nous le ferons sinon nous attendrons une année. C'est vrai comme aujourd'hui avec l'enterrement on constate qu'il n'y a plus de places disponibles et c'est vrai que si nous ne pouvons pas le faire il faudrait quand même le matérialiser, cela permettrait à certains de se garer correctement ils occupent souvent deux places.

- Le terrain multisports c'est à dire le terrain, qui sera un terrain de hockey, est reporté. Nous attendons l'obtention des subventions.

- La salle des fêtes est évidemment reportée ; de toute façon il faut que l'on attende des subventions pour commercer.

- L'éclairage public : 10.000 euros. C'est 10.000 euros qui seront consacrés à la rénovation et au renouvellement de l'éclairage public et cela pendant 20 ans. Cela a été expliqué lors des vœux du Maire. Tout l'éclairage public serait refait dans la ville afin de réaliser des économies d'énergie. Les grandes routes plus éclairées que les petites routes, les ruelles bien éclairées. Une étude est entrain d'être faite. La société retenue investira à notre place et nous rembourserons 10.000 euros par an pendant 20 ans soit 200.000 euros. Pour 10.000 euros par an nous aurons une ville très bien éclairée comme le sont actuellement de plus en plus de communes et de villes : LOUVROIL, SENLIS. Dans le même temps on fera l'éclairage des bâtiments communaux : l'éclairage de l'église, de l'étang, de la mairie, comme on le voit maintenant, on ferait l'éclairage des stades tout cela se ferait en deux ans, ces travaux seraient payés par cette entreprise et nous rembourserions 10.000 euros par an sur 20 ans.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « C'est un emprunt ! »

Monsieur le Maire : « rappelez-vous Monsieur DOISE avait fait 3 emprunts en 2001 – 2002 » la commune évite ainsi le recours à un emprunt et nous disposerons très vite d'un éclairage économique, performant, esthétique très rapidement.

Monsieur le Maire : « La commune bénéficie tout de suite des économies d'énergie. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Ce n'est pas le tout de faire des économies d'énergie, c'est quand même un emprunt. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Ce n'est pas un emprunt. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas un emprunt, c'est un remboursement d'avance de travaux. »

Monsieur José DE SOUSA : « L'électricité, vous allez la payer à ces entreprises ? »

Monsieur le Maire : « Non, l'électricité continuera à être facturée par S.I.C.A.E. – mais les économies d'énergie seront substantielles par exemple une facture qui était de 1.000 euros sera de 900 euros. Cela nous fait gagner de l'argent tout de suite au lieu d'attendre et de remplacer lampe par lampe sur des années et des années et de ne pas investir dans les économies d'énergie »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Ils pourront être quelles économies ? Il faudra quantifier. »

Monsieur le Maire : « C'est lampe par lampe voilà ! Dans le contrat il est prévu de remplacer les lampes qui sont défectueuses cela comprend donc en même temps le remplacement des lampes ce qui permettra d'arrêter tous les contrats avec les sociétés locales. On verra ça lors d'une réunion spéciale lorsque l'étude sera finie, je pense qu'elle sera finie pour le mois de septembre. On pourrait commencer les travaux à partir du mois d'octobre, novembre. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « C'est une société qui a été créée par E.D.F. cette société commence à travailler dans toutes les localités. »

Monsieur le Maire : « Les localités l'ont vite compris qu'investir dans l'éclairage et rembourser progressivement permet à la population d'en profiter tout de suite et là c'est quelque chose qui est très innovant si cela pouvait être comme ça partout ce serait parfait. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « On n'envisage pas d'enterrer les réseaux ? »

Monsieur le Maire indique que : « Les enfouissements des divers réseaux se feront au fur et à mesure des travaux de voirie. Pour l'instant ce sera bien éclairé. Si vous allez dans certains corridors, dans certaines ruelles c'est une catastrophe on ne voit pas où l'on marche. C'est généralement la lune qui éclaire les ruelles d'Escaudœuvres c'est une catastrophe dans certaines ruelles. Le sol de la salle Léo LAGRANGE sera reporté on attend encore un peu. Cela peut encore attendre. L'épicerie sociale et les services techniques c'est ce qui va être mis en place à la place de l'épicerie de Madame DUCATILLION 30.000 euros, on est en train de commencer les travaux. La cuisine centrale et le restaurant communal, c'est bien évidemment une grande entreprise qui est pour l'instant reportée parce que le coût si vous avez lu les autres documents on en a pour 500.000 euros par an pendant 4 ans soit 2.000.000 euros. Je pense que cela peut être reporté. Le parking de JOLIOT-CURIE : on nous a demandé un parking à l'école JOLIOT-CURIE car c'est dangereux. Nous avons posé des barrières de sécurité c'est déjà mieux. Mais en même temps le parking qui va être en face de JOLIOT-CURIE rue du 4 septembre à la place du terrain vague appartenant à la commune, voilà ce parking est important pour la sécurité de l'école JOLIOT-CURIE donc on pense le faire. Il va y avoir un appel d'offres il n'y a rien pour l'instant d'établi au centime d'euro près ce ne sont que des estimations. Vidéo mairie et église + centralisation 30.000 euros : il faut savoir maintenant pour que ce soit efficace et c'est extrêmement efficace, grâce à la vidéo que nous avons faite nous sommes en train de savoir précisément quels sont les jeunes brigands de la ville. Récemment, il y en a eu 3 qui ont été arrêtés ils se sont retrouvés au commissariat de police avec les menottes ça leur a fait extrêmement peur, ensuite je reçois les parents on trouve une solution ensemble on les a drôlement calmés et on arrive dans tous les coins de la ville à retrouver les fautifs d'infractions quelquefois extrêmement importantes grâce à la vidéo. Ce qu'ils ne savent pas mais cela va se dire quant on casse une vidéo forcément on est pris avant on récupère forcément l'appareil même avec une cagoule on arrive à les reconnaître. Ces caméras vidéos sont extrêmement importantes pour la sécurité des bâtiments et la sécurité des citoyens. Au niveau des écoles, de la salle des sports, de la salle polyvalente des infractions ont déjà été relevées. Des jeunes avaient essayé de monter sur le toit lorsqu'il y avait des travaux à la polyvalente, ils ont tous été pris, tous les 3. Pour l'instant, seuls les bâtiments publics sont concernés par cette protection. Faut-il faire une enquête pour savoir si on met des vidéos partout je pense que là on va trop loin. Les bâtiments publics c'est à dire la mairie, la salle des sports Léo Lagrange, la salle polyvalente, les écoles, cela fait baisser de près de 100% les dégradations dans la ville depuis 1 à 2 ans. C'est extrêmement efficace.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Les gens le disent. »

Monsieur le Maire : « J'ai oublié le Centre Benoît Frachon. On va même mettre une vidéo à l'intérieur de l'église car ils arrivent à aller chercher l'argent au niveau des troncs dans l'église. C'est un bâtiment communal de toute façon. Tous les bâtiments communaux doivent être protégés contre les vols qui peuvent se produire de plein jour. Je vous rappelle que lors des manifestations municipales nous avons souvent recours à des vigiles avec chiens pour garder les salles. On a toujours peur que l'on vole dans les salles au moment de

l'exposition le samedi ou le dimanche donc on est obligé de prendre un vigile avec chien ce qui coûte environ 700 euros à la ville. »

Monsieur DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Ce système est relié au bureau du garde ou au commissariat de police ? »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Justement la centralisation se fera dans le bureau du garde. Il aura accès à toutes les caméras vidéos et il pourra voir s'il y a un problème directement. En cas de problème, il appellera les services de police. Le garde est habilité à lire les vidéos car il est assermenté. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a que le garde qui sera habilité à les lire, aucune information ne sera divulguée pas même aux adjoints, moi-même je ne regarderai pas non plus bien que je sois O.P.J. Ce sera le garde municipal en relation avec le commissariat de CAMBRAI. Le square François COURBET pour 20.000 euros. Nous avons un square que nous allons baptiser du nom d'un ancien Maire d'Escaudœuvres Monsieur François COURBET. Je laisse la parole à Monsieur PLATEAU pour vous parler de l'inauguration. »

Monsieur André PLATEAU, adjoint à la culture : « Il va y avoir le buste de François COURBET qui est en train d'être réalisé d'après une photo puisqu'il est mort depuis longtemps déjà le malheureux. On fait réaliser cela par un artiste qui habite dans les Flandres. Il nous a envoyé par mail la photo de sa maquette en argile, il en a réalisé un moulage, puis ce sera un coulage en résine ou un bronze. On a choisi la résine puisque c'est beaucoup moins cher, le bronze on risque de nous le voler. »

Monsieur le Maire : « Je ne voudrais pas que l'on prenne le buste de François COURBET. »

Monsieur PLATEAU, adjoint à la culture : « Le buste vaut 3.500 euros. »

Monsieur le Maire : « 3.500 euros, cela pourrait donner l'idée de faire réaliser des effigies de personnes qui ont été président d'association ou qui ont eu une fonction importante dans la ville nous retracerons ainsi l'histoire de la ville. Quelques milliers d'euros on peut le faire. Sinon on va rogner sur tout, on ne fera plus jamais rien. A noter que les crédits inscrits sont prévisionnels ils seront véritables lors du vote du budget primitif et après le débat de ce soir. Il ressort néanmoins que si nous acceptons ces projets d'investissement, nous devons bloquer les crédits. Mais comme notre trésorerie fait apparaître un solde négatif dans les prévisions 2009, nous serons obligés pour garantir le paiement des fournisseurs à l'issue de ces travaux de faire un emprunt conséquent. Quant on sait que cette année nous avons arrêté les mandatements fin octobre par manque de trésorerie due à l'inflation des salaires suite à l'arrêt des C.A.E. remplacés par des contrats occasionnels, que la trésorerie de janvier a été consacrée presque entièrement aux salaires et charges de ce mois : nous avons reçu 396.000 euros de recettes pour 306.000 euros de salaires. Nous devons donc afin d'assainir cette situation et pour faire face aux investissements décider d'un prêt d'une somme de 800.000 euros sur 15 ans notre remboursement passerait à environ 300.000 euros en capital et intérêts soit environ 88 euros par habitant, nous sommes loin des 1.440 euros par habitant de la France (2004). Le débat est ouvert sur les projets d'investissement et le projet de réaliser un emprunt. »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Dans votre prévision que vous avez faite il y a un an, vous en étiez à 4 millions d'euros vous êtes descendu il y a environ un mois à 1 million 800.000 euros là on arrive à 900.000 euros en investissement. »

Monsieur le Maire : « C'est bien la preuve que depuis nous avons rediscuté, nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire nous y travaillons depuis plus de 15 jours pour nous permettre de prévoir un budget primitif pour le 30 mars qui soit cohérent. De jours en jours, les chiffres changent, nous arrivons à des baisses compte tenu des recettes attendues c'est comme ça. S'il y a un manque de population, on va tout faire pour que cette population augmente à nouveau sur 15 ans bien évidemment. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN Gérard, adjoint aux finances : « Il y a une chose qu'il faut quand même bien voir quand on regarde les chiffres ; on avait quand même en 2006 une recette globale de 7.614.000 euros et nous descendons cette année à 6.427.000 euros. Or les recettes sont moindres puisque nous avons reçu en dotation une partie qui devait nous être versée l'an dernier que nous n'avions pas reçu. En fait, on devrait avoir près de 6.100.000 euros ce qui représente une diminution de recette d'environ 1 million d'euros c'est vrai que l'on avait près de 2 millions d'euros d'excédent. Nous l'avons dépensé en 2006 en partie, nous avons payé les investissements « sauvages » qui ont été faits juste avant les élections : la rue des Fossés, la rue d'En bas qui ont été goudronnées. »

Monsieur le Maire : « Elles ont été goudronnées 15 jours avant l'élection. Nous avons été obligés de payer les salaires de Monsieur GROUX, qui sont des salaires conséquents, il n'avait pas été payé depuis 4 ans c'est nous qui avons payé. »

Monsieur VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Mais il n'était pas là ! »

Monsieur le Maire : « Dans la fonction publique territoriale, on est obligé de payer qu'il soit là ou qu'il ne soit pas là on est obligé de le payer. Je vois là bas des signes d'acquiescement. Oui, c'est nous qui avons payé conformément aux décisions de justice. »

Madame Nicole MORY, adjointe au maire : « Il n'avait pas choisi d'être en arrêt maladie, il n'y a pas que lui qui a été en arrêt maladie. »

Monsieur le Maire : « Je ne souhaite pas revenir sur certains arrêts maladie. Je vous ferai remarquer que pour certains arrêts, la personne a toujours été payée et que nous aurions pu arrêter le paiement mais nous ne l'avons pas fait par respect de la personne humaine et pour respecter la légalité. Je suis très attaché au respect de la personne humaine et nous sommes tous respectueux de la personne humaine. Nous avons du payer 300.000 euros de factures qui n'avaient pas été payées lorsque nous sommes arrivés, nous avons été obligés de les payer, je crois que c'est 350.000 euros pour être précis de factures. Tout cela fait quand même une somme que nous avons été obligés dès notre arrivée de payer même si Monsieur DOISE nous avait laissé une somme de 2.300.000 euros. Quand on enlève tout ça on arrive déjà à 1.600.000 euros c'est à dire que 700.000 euros ont été consommés dans le mois qui a suivi notre élection en novembre 2006. Vous pouvez venir en Mairie vérifier les comptes, je vous y invite il n'y a aucun problème. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Nous avons dépensé à peu près 1.000.000 d'euros sur 2007 et environ 500.000 – 520.000 euros sur 2008 donc effectivement il reste maintenant 71.000 euros. Revenons sur les baisses de recettes nous allons avoir moins de 6.000.000 d'euros de recettes au total en 2009 en prévision au lieu de 6,5 millions d'euros on perd 500.000 euros et nous allons avoir une dépense à peu près identique mis à part que nous allons baisser les salaires d'environ 300.000 euros. Si je reprends le budget tel que nous l'avons recalculé (plusieurs fois) on en arrive maintenant à 754.000 euros de perte pour 2009. Au train où vont les choses, si nous ne remédions pas à cette situation, à la fin de l'année nous ne pourrions pas payer nos investissements c'est donc pour cela que j'ai indiqué qu'il serait opportun voire nécessaire de faire un emprunt de 800.000 euros pour payer nos investissements. »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « Je suis d'accord pour emprunter 800.000 euros pour les investissements, mais d'après la situation prévisionnelle en fonctionnement on est déficitaire on ne peut pas couvrir le déficit de fonctionnement par un recours à l'emprunt. »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « On ne peut pas, mais on peut faire des contre-passations en cours d'année, il y a des possibilités. »

Monsieur CACHEUX : « D'un exercice à un autre ! »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Tout à fait ! Quand on fera le report, on mettra d'une section à une autre, je pense que c'est nécessaire, maintenant on peut continuer à travailler comme on travaille maintenant, mais il faut savoir qu'il va falloir « rogner » sur tout. »

Monsieur le Maire : « C'est pour cela qu'évidemment, comme on dit dans la commune, il ne faut pas faire de politique mais il faut quand même se rendre compte que l'État qui nous finançait ainsi que les entreprises à hauteur de 700.000 euros va nous faire baisser nos recettes de 600.000 euros. L'État est en train actuellement de transférer de plus en plus de compétences, qu'il ne compense pas par des aides financières, vers les collectivités territoriales. Il est évident aussi que nous allons voir au fur et à mesure la disparition des Régions, des Départements, on va arriver certainement à une suppression de la Taxe Professionnelle ce sera alors 30 à 40 % du budget en moins. On ne sait plus comment on fera, on fera le strict nécessaire, on espère que des mesures seront prises pour remplacer la Taxe Professionnelle. 2014 c'est l'année du « big-bang » territorial que deviendront les communes ? Voilà ! L'Europe bouge, nous aussi nous bougeons par rapport à l'Europe et c'est pour ça que nous voulons pour Escaudœuvres continuer les investissements et que nous allons voir progressivement en fonction du budget et bien sûr avec l'aide de cet emprunt que nous contracterons. »

Monsieur VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Vous avez dit tout à l'heure que lorsque vous êtes arrivés fin 2006 vous avez du payer les dépenses de DOISE, mais à ce que je sache, en ce moment il y a des factures en attente. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Il faut savoir qu'effectivement nous avons mis des factures en attente de paiement. Nous avons voté la dernière fois 200.000 euros pour payer les factures d'investissement que nous devons payer et il nous reste à peu près 450.000 euros à payer sur les factures de fonctionnement. Il faut savoir que nous n'avons reçu le reste des dotations de 2008 que le 19 janvier dernier : 582.000 euros. Pendant ce temps-là, on n'a pas pu payer. On commence à mandater parce que cela prend du temps. On commence à payer, on est arrivé au mois de décembre donc petit à petit nous résorbons ces retards de paiement. C'est que nous avons pris beaucoup de retard à cause de ces dotations. Vous savez comme moi qu'à la Trésorerie, quand il n'y a pas d'argent ils ne payent pas. Ce n'était pas la peine de faire des mandats pour qu'ils reviennent impayés. »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « Il y a aussi le surplus sur les salaires. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Nous l'avons dit tout à l'heure. »

Monsieur le Maire : « Bien évidemment concernant ces salaires, les contrats occasionnels vont être arrêtés progressivement en avril, mai, juin. Il est évident qu'à partir de là il y en a qui vont être en contrats aidés, nous n'aurons plus que 20% à payer sur ces salaires là. A partir du mois de juin, on commencera à voir un peu plus clair au niveau salaires puisque nous aurons arrêté les contrats occasionnels. Nous avons réuni tout à l'heure à 16 heures tous ceux qui sont en contrats occasionnels pour leur expliquer avant le Conseil Municipal la situation qui n'est pas évidente, je préférerais faire une réunion avant le Conseil Municipal. Si vous suivez l'actualité à la télévision, la situation n'est pas brillante en France, en Europe et dans le monde actuellement. Cette crise est une crise mondiale, c'est une crise grave qui peut se poursuivre encore en 2010. Nous allons essayer au maximum de sauver l'emploi de ces contrats occasionnels en les transformant en contrats aidés ou sous une autre forme. Nicole, Gérard, Maurice et un peu tout le monde, avons essayé de trouver des solutions. On ne trouvera pas, et nous leur avons dit, des solutions pour tout le monde, mais ils seront une année au pôle emploi puisque c'est maintenant comme ça qu'on appelle l'union de l'A.N.P.E. et de l'ASSEDIC et puis à partir de là et bien on pourra les reprendre l'année prochaine. Ils seront prioritaires en contrats aidés si les contrats aidés existent toujours et si nous ne pouvons pas les reprendre en contrats aidés et bien il faudra qu'ils acceptent un emploi venant du pôle emploi. Nous sommes là pour leur expliquer individuellement la situation, ce n'est pas facile de dire brusquement on arrête les contrats occasionnels parce que le budget communal ne peut pas les payer mais on en est là malheureusement. »

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint au Maire : « Pour revenir sur les dépenses d'investissements, elles seront en partie compensées par certaines recettes je pense, comme la revente à PARTENOR de 2 petites maisons rue d'en bas, tout un programme de revente également des maisons des ruelles d'Erre qui va s'enclencher. En matière de recettes d'investissement, c'est une réalité ça interviendra quand même en 2009 même si on n'en tient pas compte pour l'instant. »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « Ça ne partira pas dans le budget fonctionnement, je vais revenir sur ce que j'ai déjà dit : plutôt que de faire un emprunt on peut ouvrir une ligne de trésorerie qui pourra servir aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Tout à fait d'accord, c'est une chose que l'on pourra voir, en discuter, ce sera peut être plus judicieux qu'un emprunt. »

Monsieur CACHEUX, Conseiller Municipal : « Un emprunt ce n'est que pour l'investissement, actuellement on a des problèmes en fonctionnement, alors ! A l'année N + 1 on peut basculer des crédits d'investissement sur la section de fonctionnement mais dans l'année on ne peut pas. Comment fait-on au 31 décembre pour payer le personnel ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « C'est vrai, absolument, on va regarder pour ouvrir une ligne de crédit de trésorerie. »

Monsieur le Maire : « Qui n'essaye rien, n'a rien. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « C'est vrai que ce serait plus judicieux qu'un emprunt. »

Monsieur le Maire : « On peut très bien ne pas investir c'est à dire que l'on reste comme ça jusqu'en 2014 et puis bien évidemment on aura peut être 4.000.000 d'euros d'excédent mais on sera une ville qui n'investit plus ; est-ce la bonne solution ? De toute façon, en matière de travaux nous obtenons des subventions que nous n'avons jamais eues auparavant car tout était fait régie et aucune subvention ne pouvait être accordée. A partir du moment où l'on a les subventions nous pouvons réaliser des travaux. »

Monsieur DE SOUSA : « Je ne dis pas le contraire. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « On ne va pas emprunter 2 millions d'euros si on a besoin de 800.000 euros. »

Monsieur DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Il y a peut être des investissements que l'on peut décaler. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Tout à l'heure on parlait de 4.000.000 d'euros de prévision d'investissement, cela a divisé par 4 pour arriver à 900.000 c'est déjà pas mal. »

Monsieur le Maire : « On est à moins 1.000.000 d'euros d'investissement prévu je pense que c'est raisonnable quand même. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « On diminue les dépenses de fonctionnement de 400.000 euros la situation sera délicate et tendue on essaye de diminuer de 100 à 200.000 euros les salaires avec ce que l'on a dit tout à l'heure, il est difficile de faire mieux. »

Monsieur le Maire : « Il est évident que pour le fonctionnement on ne va pas toucher pour l'instant aux écoles, aux périscolaires, aux centres aérés parce que l'on va encore en avoir pas mal cette année que les gens voient qu'on les aide pour les enfants. Nous avons eu quand même 350 enfants l'année dernière aux centres aérés, aux centres sportifs. 350 enfants ! Et cette année, il risque d'y en avoir un peu plus. »

Monsieur DE SOUSA : « Je ne voudrais pas que l'on dise que l'année prochaine on se trouve dans la même situation de dire un nouvel emprunt. »

Monsieur le Maire : « Cela n'arrivera pas, car ce que l'on ne pourra pas faire ça sera marqué au lieu d'un chiffre, ça sera marqué reporté. Ça veut dire encore que dans ces chiffres-là que nous avons prévus il risque par exemple là, il y a 30.000 euros reportés, 20.000 euros reportés. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « En fait, on va d'abord faire en priorité ce qui est subventionné quand on sait que l'on a eu des subventions, il faut le faire sinon on perd les subventions. »

Monsieur DE SOUSA, Conseiller Municipal : « On peut demander une ligne de crédit plus faible si on demande un crédit à la hauteur de 800.000 euros alors que 350.000 euros suffisent cela fait une différence. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances : « Oui, tout est possible, je vais en discuter avec un spécialiste et on va bien voir les meilleures conditions possibles pour que cela coûte moins cher et que ce soit d'une utilisation la plus simple possible, c'est une bonne idée à retenir. »

Monsieur le Maire : « Je passe au point n° 5 et c'est de dernier, il est très court :

5— Evolution des recettes et du PAF territorial horizon 2015.

Le Président de la République a annoncé clairement pour 2010 la disparition de la T.P. (Taxe Professionnelle) - (basée essentiellement sur l'investissement des sociétés). Cette disparition devant entraîner un redémarrage de l'investissement des entreprises, mais une perte énorme pour les collectivités publiques (plus de 30 % à Escaudoevres : environ 2 100 000 €)

Pour l'instant, nous ne savons pas encore par quoi la T.P. sera remplacée, la compensation pour les collectivités sera-t-elle totale, partielle ?

D'un autre côté, le rapport BALLADUR qui préconise le regroupement des régions, des départements, la disparition des cantons, remplacés par des pays, sorte de grosses communautés de plus de 100.000 habitants, préfigure-t-elle à terme la disparition des conseils municipaux ? Les communes seront-elles gérées par des employés qui seront chargés de l'état civil et du social, seules compétences qui resteront locales ?

Nous sommes à l'aube de grands bouleversements.

Telles sont les grandes lignes et les grandes orientations du budget primitif 2009.

Monsieur le Maire : « Le rapport BALLADUR c'est 20 propositions quand on lit les propositions on se dit pourquoi s'occuper d'une commune alors que peut être dans quelques temps les communes n'existeront plus du moins sous leur forme actuelle. Ça ne vous donne pas le bourdon, mais ça ne vous donne pas d'ambition non plus ! »

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Ça serait bien de regrouper Région et Département »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, Adjoint au Maire : « Il en est question ! »

Monsieur Guy LEFEBVRE : « Actuellement, il y a l'Europe, la Nation, les Régions, les Départements, les Cantons, les Communautés, les Communes. Ce que veut l'Europe actuellement c'est 4 niveaux. L'Europe des länder, des grandes régions et des supers intercommunalités. Un pays qui regrouperait Valenciennes – Maubeuge – Cambrai c'est ce qui est prévu. C'est le regroupement des moyens, des énergies et tout ça sera auréolé de grandes intentions mais en finalité le citoyen y perd ! Où sera la démocratie ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN, Adjoint au Maire : « Ce seront d'illustres inconnus qui décideront pour nous. »

Monsieur le Maire : « C'est comme ça, c'est l'Europe on a voté en majorité pour l'Europe. »

Monsieur VANDEVILLE, Conseiller Municipal : « Au référendum, c'était non ! »

La séance est levée à 20 heures 50.